



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA SEANCE DU 4 MARS 2022

L'an 2022, le 4 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bourron-Marlotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de VALENTE Vitor, Maire.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, Mme PACTON Stéphanie à Mme HAMEL Catherine, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

Excusé(s) : M. DA SILVA Georges, M. HAGARD Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : Mme HAMEL Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 18

Date de la convocation : 25/02/2022

Date d'affichage : 26/02/2022

La lettre de démission de Monsieur Balouzat a été envoyée à Monsieur le Préfet, pour acceptation. N'ayant pas de réponse, nous devons surseoir les décisions des deux derniers points de l'ordre du jour.

Sommaire

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2021,
2. Ressources Humaines : Mise en Place du règlement Intérieur,
3. Ressources Humaines : Effectif du Personnel pour 2022,
4. Police Municipale : Dessaisissement du Pistolet 9 millimètres,
5. Intercommunalité : Pacte de Gouvernance,
6. Intercommunalité : Adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé (CET) avec le SDESM,
7. Intercommunalité : Notification d'adhésion de communes au SDESM,
8. Subvention : Demande de DETR 2022 pour l'extension du Columbarium,
9. Subvention : Demande de DETR 2022 pour l'acquisition de 9 défibrillateurs,
10. Subvention : Demande de DETR 2022 pour l'installation d'un "Camion de Pompier" à l'école maternelle,
11. Subvention : Demande de DETR 2022 pour le changement de mobilier dans la classe 7 de l'école élémentaire,
12. Subvention : Demande de DETR 2022 pour l'installation d'une vidéoprotection au hangar des services techniques,
13. Subvention : Demande d'une subvention auprès de la Région Ile de France pour l'achat d'un gilet pare-balles,
14. Subvention : Demande de DSIL 2022 pour l'isolation de la Salle des Fêtes,
15. Subvention : Demande de DSIL 2022 pour le remplacement des fenêtres du logement du Gymnase,
16. Subvention : Demande de DSIL 2022 pour le remplacement des fenêtres des logements Rue des Grands Réages,
17. Voirie : Renonciation à recourir à enquête publique – Annule et remplace la délibération n°C_57_2019 du 9 décembre 2019,
18. Immobilisations : Détermination de la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement,
19. Informations du Maire et des Commissions,
20. Questions diverses.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Droit de préemption urbain :

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : **0**
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : **18**

Monsieur Balouzat informe l'Assemblée de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur le Maire, quant à sa décision de démissionner de son poste d'adjoint. Il précise qu'il restera Conseiller Municipal et aidera l' élu qui sera en charge de la commission « Tourisme - Développement Économique ».

Monsieur le Maire le remercie du travail qu'il a effectué pendant 2 ans et précise que son remplacement sera organisé dès que l'on aura le retour de Monsieur le Préfet.

1) Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 6 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Toutefois, Madame Bruder-Cauquil fait remarquer que la séance a été levée à 22h30 et non 20h30.

RESSOURCES HUMAINES

2) Mise en place du Règlement Intérieur (Délibération C2022_01)

Compte-tenu de la nécessité pour la commune de se doter d'un règlement intérieur (*joint en annexe*) s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

Considérant que la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certaines collectivités territoriales et un retour obligatoire aux 1607 heures, mais aussi que le projet de règlement intérieur et du temps de travail a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne le 30 novembre 2021.

Le Conseil Municipal adopte ce règlement intérieur à l'unanimité.

Toutefois, Madame Bruder-Cauquil demande de modifier certains termes de l'article 24 du paragraphe Santé & Sécurité et de fixer un taux limite d'alcoolémie.

Nous pouvons lire désormais :

*« Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'enceinte des bâtiments de la collectivité, en état d'ivresse. **Le taux d'alcool est limité à 0,2 g/l de sang.** Il est également interdit d'introduire, de distribuer et de consommer, dans les locaux de travail, des boissons alcoolisées (sauf cas exceptionnel avec l'accord de l'autorité territoriale) ou des substances illicites.*

*Des contrôles d'alcoolémie sont susceptibles d'être effectués et peuvent faire cesser une situation dangereuse dans le cadre du service en constatant **un état anormal** de l'agent. »...*

... « Toute personne témoin de l'une des situations évoquées ci-dessus s'engage à en avvertir immédiatement son responsable hiérarchique qui avisera des suites à donner à l'évènement.

- *Si un agent refuse de se soumettre à l'alcootest alors que l'autorité territoriale a respecté toutes les dispositions précédentes, il y a présomption d'ivresse et il est retiré de son poste de travail.*
- *Si l'alcootest est positif, l'agent concerné doit immédiatement être retiré de son poste de travail et éventuellement conduit auprès d'un médecin.*
- ***Si l'alcootest est négatif, le chef de service doit appeler le 15 avant que l'agent ne reprenne son poste. »***

3) Effectif du Personnel pour 2022 (Délibération C2022_02)

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer l'effectif du personnel pour 2022, comme suit :

Cadre d'emploi & Grades	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Pourvus Equivalent Temps Plein	
		Eff. Physique	Eff. Physique	ETP
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
ATTACHÉS TERRITORIAUX				
Attaché Principal	35h00	1	1	1
Attaché	35h00	1	0	0
INGENIEURS TERRITORIAUX				
Ingénieur Principal	35h00	1	0	0
Ingénieur	35h00	1	1	1
REDACTEURS TERRITORIAUX				
Rédacteur Principal 1ère classe	35h00	1	1	1
Rédacteur	35h00	1	1	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35h00	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	35h00	2	2	2
Adjoint Administratif	35h00	3	3	3
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX				
Agent de Maitrise	35h00	2	2	2
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique Principal 1ère classe	35h00	1	1	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	35h00	3	2	2
Adjoint Technique	35h00	6	6	6
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES				
Educateur	35h00	1	0	0
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES				
Assistant de Conservation	35h00	1	0	0
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Animateur	35h00	1	1	1
Adjoint d'Animation	35h00	3	3	3
AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES				
A.T.S.E.M Principal 1ère classe	35h00	2	1	1
A.T.S.E.M Principal 2ème classe	35h00	1	1	1
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-Chef Principal	35h00	1	1	1

Cadre d'emploi & Grades	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Pourvus Equivalent Temps Plein	
		Eff. Physique	Eff. Physique	ETP
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique	28h00	3	3	2,4
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Adjoint d'Animation	28h00	1	1	0,8
EMPLOIS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET				
AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES				
A.T.S.E.M Principal 2ème classe	29h24	1	1	0,84
A.T.S.E.M Principal 2ème classe	35h00	1	0	0
EMPLOIS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET				
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique	23h44	1	1	0,66
NOMBRE TOTAL D'AGENT POUR 2022		41	33	31,7

Cadre d'emploi & Grades	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Pourvus Equivalent Temps Plein	
		Eff. Physique	Eff. Physique	ETP
EMPLOIS CONTRACTUELS TEMPORAIRES				
Adjoint d'Animation Saisonnier (BAFA VACANCES)			2	0
Adjoint Technique Saisonnier			1	0
Agent toute catégorie (INTERIM, etc.)			1	0

Dans le cadre de la construction d'une Bibliothèque avec espace Muséal, il est proposé de créer un poste d'Assistant de Conservation, dont la rémunération serait remboursée à hauteur de 80 % les trois premières années puis à 50 % pendant deux ans.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'effectif du personnel pour 2022.

POLICE MUNICIPALE

4) Dessaisissement du Pistolet 9 millimètres (Délibération C2022_03)

Conformément au souhait du Conseil Municipal de ne pas armer le Policier Municipal et à l'article 8 du décret n°2000-276 du 24 mars 2000, fixant les modalités d'application de l'article L. 412-51 du code des communes et relatif à l'armement des agents de police municipale, il est demandé au Conseil Municipal de se dessaisir du Pistolet 9 millimètres et de le vendre à l'armurerie de Bourron-Marlotte.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité de se dessaisir du Pistolet 9 millimètres et de le vendre à l'armurerie de Bourron-Marlotte.

INTERCOMMUNALITÉ

5) Pacte de Gouvernance (Délibération C2022_04)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) a fait le choix de s'engager dans la formalisation d'un pacte de gouvernance. Fruit d'une démarche participative à laquelle se sont associées les 26 communes membres, cette dynamique collective s'inscrit en cohérence avec les orientations et les actions du projet de territoire. Ce projet politique fixe les grandes priorités sur lesquelles la Communauté d'Agglomération conduira ses politiques publiques d'ici les 10 prochaines années. Des axes forts en découlent autour de 3 ambitions :

- Faire territoire à 26
- Protéger et valoriser les patrimoines, bâti, naturel et paysager
- Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durable.

A ce titre des ateliers de travail ont été constitués par groupe de communes à la mi-avril 2021. Ces ateliers ont permis de recueillir les attentes des élus du territoire pour l'organisation du fonctionnement et des relations entre la Communauté d'Agglomération et les 26 communes. Le Cabinet Damien Christiany a synthétisé lesdites attentes dans le cadre du Pacte du gouvernance qui est joint en annexe.

Ce pacte de gouvernance se décline en 10 orientations qui suivent :

- ***Orientation 1.*** Structurer les compétences de la CAPF sur la base d'un projet de territoire et sur la notion de subsidiarité ;
- ***Orientation 2.*** Accentuer les initiatives de solidarité territoriale en développant notamment les démarches de mutualisation, quelles qu'elles soient ;
- ***Orientation 3.*** Faire de la CAPF un outil d'impulsion des enjeux territoriaux, prenant en compte les dimensions communales.
- ***Orientation 4.*** Renforcer le caractère structurant et partagé de la réflexion communautaire via les groupes de travail et les commissions ;
- ***Orientation 5.*** Développer la gouvernance financière ;
- ***Orientation 6.*** Renforcer l'implication des conseils municipaux pour une meilleure connaissance de l'environnement communautaire ;
- ***Orientation 7.*** Associer les communes concernées pour tout projet d'implantation d'équipement communautaire en leur sein ;
- ***Orientation 8.*** Renforcer les collaborations entre services communautaires et services communaux ;
- ***Orientation 9.*** Promouvoir de nouvelles formes de participation citoyenne ;
- ***Orientation 10.*** Instaurer un événement annuel de débat stratégique et sociétal sur la mise en œuvre du projet de territoire et les conditions de son adaptation.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Pacte de gouvernance tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité, 20 pour et 1 abstention (*M. Buiron*) le pacte de gouvernance. En effet, Monsieur Buiron s'abstient car il dit que ce document est verbeux et alambiqué pour exposer quelque chose qui est finalement très simple.

6) Adhésion au Dispositif de Conseil en Energie Partagé avec le SDESM

(Délibération C2022_05)

Afin de prétendre à certaines subventions, notamment dans le cadre de la "Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables", les collectivités ont l'obligation de fournir des éléments relatifs au bilan énergétique des bâtiments communaux.

La commune de Bourron-Marlotte souhaite utiliser le service de **Conseil en Energie Partagé (CEP)** du SDESM. Ce service est de 1€ par habitant par an, pendant trois années d'engagement, soit **2 839 € HT** par an.

Monsieur Brégère-Maillet indique qu'il serait judicieux de profiter de cette convention triennale pour faire effectuer des études.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

7) Notification d'Adhésion de Communes au SDESM *(Délibération C2022_06)*

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM

SUBVENTIONS

8) Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'Extension du Columbarium *(Délibération C2022_07)*

Une demande de subvention au titre de la DETR 2022 a été déposée sur la plateforme « démarche en ligne » pour l'extension de la capacité d'accueil du columbarium. Cette subvention pourrait s'élever à 11 517 €, correspondant à 80 % du montant HT de 14 396,00 €.

Il est précisé que pour les communes de plus de 2 000 habitants, il est obligatoire de mettre à la disposition de la population soit un columbarium, une caverne ou un jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

9) Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'Acquisition de 9 Défibrillateurs *(Délibération C2022_08)*

Le décret du 19 décembre 2018 oblige les collectivités à équiper de défibrillateurs, avant le 31 décembre 2022, les établissements recevant du public (ERP). Pour 2022 il reste neuf établissements à équiper car la pose à la salle des fêtes et la maternelle a été réalisée en 2021.

En conséquence une demande de subvention au titre de la DETR 2022 a été déposée sur la plateforme « démarche en ligne ». Cette subvention pourrait s'élever à 10 845,36 €, correspondant à 80 % du montant HT de 13 556,70 €.

Il reste à équiper : la mairie / bibliothèque, l'école élémentaire, l'ALSH, le restaurant scolaire, l'école de musique, la micro-crèche, l'atelier Delort, les vestiaires de Foot et l'Église.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

10) Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'Installation d'un « Camion de Pompier » à l'École Maternelle (Délibération C2022_09)

Après avoir installé un premier jeu dans la cour de l'école maternelle il est prévu désormais de faire l'acquisition d'un « Camion de Pompier » pour fournir aux tout petits, un bel espace de jeux.

En conséquence une demande de subvention au titre de la DETR 2022 a été déposée sur la plateforme « démarche en ligne ». Cette subvention pourrait s'élever à 11 435,20 €, correspondant à 80 % du montant HT de 14 294,00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

11) Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour le Changement de Mobilier dans la Classe 7 de l'École Élémentaire (Délibération C2022_10)

Une demande de subvention au titre de la DETR 2022 a été déposée sur la plateforme « démarche en ligne » pour le changement de mobilier dans la classe 7 de l'école élémentaire. Cette subvention pourrait s'élever à 5 767,68 €, correspondant à 80 % du montant HT de 7 209,60 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

12) Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'Installation d'une Vidéoprotection au Hangar des Services Techniques (Délibération C2022_11)

Une demande de subvention au titre de la DETR 2022 a été déposée sur la plateforme « démarche en ligne » pour l'installation de la vidéoprotection dans le hangar des services techniques afin que le vol de camion ne se reproduise pas. Cette subvention pourrait s'élever à 1 587,19 €, correspondant à 40 % du montant HT de 3 967,98 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

13) Demande d'une Subvention auprès de la Région Ile de France pour l'Achat d'un Gilet Pare-Balles (Délibération C2022_12)

Depuis son arrivée, notre Policier Municipal ne porte pas de gilet pare-balles il convient donc d'en acheter un.

Cette subvention régionale est fixée à 30 % du coût HT qui est de 556,25 €, soit 166,87 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

14) Demande de subvention au titre de la DSIL 2022 pour l'Isolation de la toiture et le remplacement des fenêtres de la Salle des Fêtes (Délibération C2022_13)

Une demande de subvention au titre de la DSIL 2022 a été déposée sur la plateforme « démarche en ligne » pour l'isolation de la toiture et le remplacement des fenêtres de la Salle des Fêtes.

Cette subvention pourrait s'élever à 82 142,46 €, correspondant à 80 % du montant HT de 102 678,08 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

15) Demande de subvention au titre de la DSIL 2022 pour le remplacement des fenêtres du Logement du Gymnase (Délibération C2022_14)

Une demande de subvention au titre de la DSIL 2022 a été déposée sur la plateforme « démarche en ligne » pour le remplacement des fenêtres du logement attenant au gymnase.

Cette subvention pourrait s'élever à 10 645,00 €, correspondant à 80 % du montant HT de 13 306,80 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

16) Demande de subvention au titre de la DSIL 2022 pour le remplacement des fenêtres des Logements Rue des Grands Réages (Délibération C2022_15)

Une demande de subvention au titre de la DSIL 2022 a été déposée sur la plateforme « démarche en ligne » pour le remplacement des fenêtres des logements Rue des Grands Réages.

Cette subvention pourrait s'élever à 20 670,00 €, correspondant à 80 % du montant HT de 25 838,08 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

VOIRIE

17) Renonciation à Recourir à Enquête Publique – Annule et Remplace la Délibération C_57_2019 du 9 décembre 2019 (Délibération C2022_16)

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal avait décidé de recourir à la procédure de transfert d'office sans indemnités de la rue Michel Roche dans le domaine public et avait autorisé Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour lancer l'enquête publique correspondante.

Cette enquête devait débuter le 30 mars pour se terminer le 21 avril 2020. Or, le pays a été confiné du 17 mars au 3 mai 2020, elle n'a donc pas pu être réalisée.

Sachant que la voirie et les réseaux n'ont pas été transférés à l'ASL Michel Roche comme il se doit et qu'ils sont donc la propriété d'un lotisseur qui a déposé le bilan, sur conseil des services de la Préfecture, il est proposé au Conseil Municipal dans un premier temps, de renoncer à recourir à l'enquête publique et d'abroger la délibération C_57_2019.

Compte tenu de la complexité de cette rétrocession, il a été demandé à Maître DOKHAN d'apporter son expertise juridique sur ce dossier. Une décision sera prise à l'issue.

Madame Bruder-Cauquil attire l'attention sur le fait que la commission urbanisme n'ait pas expliqué le problème de ce dossier. Il faudrait plus d'informations pour pouvoir statuer.

Monsieur le Maire indique être à la recherche d'une solution qui ne solliciterait pas une nouvelle fois les finances de la commune car, il rappelle qu'une enquête publique s'élève à environ 1 000 € de publicité auquel il faut ajouter la rémunération du Commissaire Enquêteur.

Le Conseil Municipal renonce à la majorité, 20 pour et 1 contre (Madame Bruder-Cauquil) à recourir à enquête publique et abroge la délibération C_57_2019 du 9 décembre 2019.

IMMOBILISATIONS

18) Détermination de la Durée d'Amortissement pour les Subventions d'Équipement *(Délibération C2022_17)*

Chaque année la commune verse à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau une attribution de compensation d'investissement qui correspond aux biens qui ont été transférés.

Cette participation payée à l'article 2046, doit être amortie.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement à **15** ans.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité la durée d'amortissement à 15 ans.

19) Informations du Maire et des Commissions

Monsieur le Maire remercie les collègues de la communication pour d'une part, l'information pratiquement en temps réel, sur le rétablissement d'internet suite au vol de deux fois 600 mètres de câble et d'autre part, sur l'information concernant l'élan de solidarité mis en place à la mairie pour la population Ukrainienne. La salle de réunion s'est remplie en une journée. Un premier acheminement vers la Communauté de Communes Seine & Loing a été organisé le 4 mars 2022 à 14h30.

Nous avons été informés que nous ne devons plus collecter de vêtements ni médicaments, mais essentiellement du matériel.

Reste à trier tous les nouveaux dons qui nous ont été apportés avant de les diriger vers la Croix Rouge. Il a été également demandé aux services de la Préfecture de quelle façon il fallait faire suivre les propositions d'hébergement pour les réfugiés. La mairie quant à elle, collecte les informations, qu'elle fera suivre dès que possible.

Madame Grémy dit qu'il faudrait communiquer sur les réseaux que les vêtements et les médicaments ne sont plus acceptés.

Monsieur Buiron remercie Messieurs Valente et De Faria pour leur intervention auprès d'Orange qui a permis au village de retrouver internet rapidement.

Laurence LAVAUZELLE

Une activité très dense sur les réseaux sociaux entre la sirène, le vol des câbles et le soutien à la population Ukrainienne.

En ce qui concerne les événements à venir :

- ⇒ Le Café du Maire est prévu le samedi 12 mars 2022. Il faudrait prévoir les roulements pour que les élus ne viennent pas tous en même temps.
- ⇒ Le prochain BM Actu sortira après le vote du budget

Nous allons continuer à relayer les informations pour l'Ukraine, un grand merci à mes collègues de la communication.

Jean-Charles GANDON

Un grand merci à Eau de Paris qui nous a réservé un excellent accueil lors de notre visite du 11 février 2022. Nous avons constaté une nouvelle fois que Bourron-Marlotte était dans un environnement privilégié et nous avons eu la confirmation que son eau était de très bonne qualité. Il faut donc encourager nos concitoyens à boire de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille, qui a un impact sur l'environnement. Les 2 prochaines dates qu'il faut retenir sont :

- ⇒ Le 26 mars 2022 – Opération Forêt Belle. Le rendez-vous est fixé à 14h00 devant la salle des fêtes. Nous espérons beaucoup de monde, car nous avons constaté qu'avec la fin du COVID, les gens ont repris leurs mauvaises habitudes et qu'il y a beaucoup de déchets aux bords des routes.
- ⇒ Le 15 mai 2022 – 2^{ème} édition de la Journée Verte. Les commissions animations et environnement doivent se rencontrer afin d'organiser cet événement.

Christophe COLAS

Monsieur le Maire a présenté la façon dont les dossiers de subvention des associations étaient étudiés à la CAPF, qui consiste à auditionner chaque association pendant environ 40 minutes. Ce moment d'échange est apprécié par les associations, qui ont l'opportunité de soutenir et motiver leurs projets et qui permet aux élus une meilleure compréhension. Cette méthode a été approuvée par l'ensemble des élus, avec une probable mise en place dès l'année prochaine.

Le montant total des subventions est légèrement en hausse, qui s'explique par des demandes de nouvelles associations, des projets motivés soutenus par la commission ainsi que des subventions non attribuées l'année passée, réservées cette année.

Les manifestations à venir :

- ⇒ La Chasse aux œufs le dimanche 17 avril 2022. Rendez-vous à 11h00 à l'aire de jeux du gymnase
- ⇒ Une naissance un arbre le dimanche 15 mai 2022. Les commissions animations et environnement doivent se rencontrer afin d'organiser cet événement.

La commission a répondu favorablement aux passages de différents RAID sur notre commune.

- ⇒ Le « Raid EDHEC » passera le 20 mars 2022
- ⇒ Le raid de l'ANSA passera le 18 juin 2022
- ⇒ Seul le « Raid in Blo » du 3 juillet 2022 demande une aide logistique et le prêt du gymnase
- ⇒ La Foulée Bourronnaise se déroulera le 27 août 2022.

La date retenue pour la Fête du Village est le 25 juin 2022 en continuité de la kermesse des écoles. Le repas sera créole avec une ambiance disco. L'animation sera faite par un DJ et un multi-trampoline sera à la disposition des enfants.

Il a été décidé de laisser les commerçants organiser la Fête de la Musique, nous apporterons notre soutien en matière de communication et de logistique en cas de besoin.

Comme indiqué lors du précédent conseil, il n'y aura pas de manifestation particulière pour le 14 juillet 2022. Seuls, la cérémonie, le défilé et le verre de l'amitié se dérouleront comme d'habitude.

La commission est unanime pour l'organisation d'un forum des associations commun début septembre, avec la commune de Grez-sur-Loing. Quant à la commune de Montigny-sur-Loing, elle le fera avec la Communauté de Communes Seine & Loing.

A l'occasion des journées du patrimoine qui auront lieu les 17 et 18 septembre 2022, nous avons la volonté, avec les élus de Montigny-sur-Loing et Grez-sur-Loing, de créer une 2^{ème} édition de cette randonnée vélo inter-village « La Patrimoniale ».

Un Village Citoyens Sauveteurs est le projet phare de la commission. Nous nous réjouissons de savoir que d'autres collaborateurs de la mairie seront formés prochainement aux secours civiques de niveau 1 (PSC1).

En parallèle nous souhaitons sensibiliser et former aux gestes qui sauvent, une classe de CM2 par an et ce, dès cette année. Je travaille actuellement avec Stéphane Colas, pompier professionnel et formateur, pour établir un programme adapté à ce jeune public que nous validerons avec Mme Pasquiou, Directrice de l'école élémentaire.

L'association des parents d'élèves « Les Petits Cartables » axe désormais ses actions afin de soutenir financièrement ce projet pour les années à venir.

La commission envisage d'organiser une journée de sensibilisation, qui pourrait se dérouler le 15 ou le 16 octobre 2022 à l'occasion de la journée nationale de l'arrêt cardiaque et la semaine du cœur, aux gestes qui sauvent et pourquoi pas, y associer la prévention routière.

Dans le cadre du projet « City Stade » demandé par le conseil municipal jeune et aussi par nos jeunes Bourronnais-Marlottins, des devis ont été réalisés. Restent à trouver son emplacement et son financement.

Compte tenu de la vétusté du matériel et de l'accroissement des manifestations, la commission sollicite l'achat de 10 barnums. Les demandes de devis ont été faits auprès de Céline Blanchet.

Un calendrier est mis à disposition des adjoints pour noter les dates des événements.

Nathalie DUWEZ

Suite à la tombée du masque dans les écoles, nous nous réjouissons de pouvoir retravailler avec le conseil municipal jeune.

Le carnaval est prévu le 19 mars 2022, rendez-vous devant la mairie à 10h00. Nous irons Rue Villée de St El, Rue Murger, Rue du Général Leclerc pour terminer devant le kiosque où nous distribuerons des bonbons aux enfants.

Au niveau du scolaire, nous sommes dans les inscriptions pour la rentrée de septembre. Les nouveaux arrivants, les nouveaux habitants, d'ailleurs merci à la communication qui a bien passé le message.

Chantal PAYAN

La commission urbanisme est toujours très active car il y a beaucoup de travaux, d'ailleurs j'attire l'attention sur une recrudescence de travaux qui sont commencés sans faire de déclaration préalable. Ils sont directement stoppés par un arrêté de Police. Il faut relayer l'information autour de vous, les travaux ne doivent **pas** être réalisés sans qu'une demande ait été préalablement déposée à la mairie.

Alain BALOUZAT / Véronique MOURICHON

La commission s'est réunie sous l'impulsion de Véronique Mourichon, sans ma présence pour parler de l'organisation des fêtes de fin d'année et du marché de Noël. C'est une manifestation très importante pour notre village, qu'il est important de bien préparer.

Véronique Mourichon indique qu'il est prévu le 11 décembre 2022 de 10h00 à 18h00, autour et dans l'espace Renoir. Elle précise avoir eu confirmation que les marchés de Noël de Grez-sur-Loing et de Montcourt-Fromonville ne se tiendront pas à cette même date. Montigny-sur-Loing, n'a pas encore fixé de date.

En collaboration avec Nathalie Duwez, nous aimerions prévoir un spectacle pour les enfants et avec Christophe Colas tout ce qui est intendance.

Christelle CERCEAU

Christelle Cerceau remercie les membres du conseil pour avoir distribué le document d'analyse des besoins sociaux. Ce questionnaire va être analysé dans un tableur qui a été créé par un jeune homme, à qui le CCAS a subventionné le permis de conduire.

Les travaux de peinture du logement d'urgence sont terminés. Le bon de commande pour l'achat des meubles a été signé. Une visite est proposée, lorsque les meubles seront montés.

Monsieur le Maire demande qu'on se rapproche du magasin pour être livré rapidement, car ce logement pourrait être utilisé pour loger des réfugiés Ukrainiens. Il ajoute être en relation avec la Préfecture car nous avons déjà reçu des propositions d'hébergement.

Myriam LOTT

Une commission a eu lieu en janvier où plusieurs sujets ont été abordés, notamment les estimations budgétaires.

Les travaux de l'atelier Delort ont bien avancé, l'éclairage devrait être terminé fin mars. Il est envisagé de faire une inauguration.

La mairie-Musée va prêter 4 œuvres d'Auguste Allongé pour une exposition organisée par le Département « De Barbizon aux Villages en lisière de la forêt de Fontainebleau » à la maison-atelier Rousseau du 16 juin au 18 septembre 2022.

Une salle située au-dessus de la bibliothèque a été refaite pour accueillir les tableaux qui sont stockés pour le moment chez Stock'N Pack. Le rapatriement est prévu fin avril 2022.

Les journées du patrimoine auront donc lieu les 17 et 18 septembre 2022.

Monsieur Quénu organise une exposition dans l'espace Renoir, du 29 août au 9 octobre 2022, pour le Bicentenaire de la naissance de Henri Murger.

Dans le cadre du festival de l'histoire de l'Art de Fontainebleau, Le Portugal et l'Animal s'invitent à la Mairie-Musée de Bourron-Marlotte.

Au programme :

- Madame Teresa HOGIE, conteuse Portugaise, présentera le vendredi 20 mai 2022 à 19h00 dans la salle du conseil « Voyage à travers les histoires et mélodies du Portugal ». Ce spectacle est accessible tout public à partir de 6 ans sur réservation. Durée 1h00.
- Découverte, les 21, 22 et 25 mai 2022 de 14h00 à 18h00, des œuvres animalières de la Mairie-Musée et le bestiaire de Capri, céramiste pleine d'humour. Parcours ludique à partir de 6 ans.
- Conférence pour les adultes de Nicolas Quénu le 21 mai 2022 à 18h00 dans la salle du conseil pour découvrir un peintre animalier Belfontain, Pierre-Auguste BRUNET-HOUARD.

Le projet du nouvel équipement culturel avance. Nous sommes dans la phase diagnostic afin de construire un projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) qui est indispensable pour déposer les demandes de subvention.

Première implantation de la « Boîte à Livres », sous l'auvent de la salle des fêtes, nous remercions d'ailleurs Rémy Simonet pour le montage qu'il a gentiment réalisé avec deux autres habitants. D'autres sont prévues à la gare de Bourron et place Marc Bloch, en face de la pharmacie.

20) Questions Diverses

a) Fibre optique :

Lors des travaux d'installation de la fibre optique, l'opérateur a choisi d'ériger de nouveaux poteaux dans le village.

Madame Le Maire de Montigny a refusé cette solution pour ne pas enlaidir sa commune. Pourquoi cela n'a-t-il pas été possible à Bourron-Marlotte ? Et l'aviez-vous contactée pour savoir comment elle avait obtenu la suppression de ces poteaux supplémentaires et le respect de son village ?

Monsieur le Maire confirme qu'il a bien été en relation avec Madame le Maire et encourage Madame Bruder-Cauquil de se rapprocher de la commune de Montigny avant de poser ce genre de question.

Les techniciens ont indiqué aux habitants qu'il pourrait y avoir un fonctionnement déficient de la fibre si elle jouxte des câbles de cuivre trop usés, à cause d'interférences. Pouvez-vous rassurer vos concitoyens ?

Non, nous n'avons pas eu d'informations à ce sujet, mais d'après l'AMF, à terme, le câblage « Orange » en cuivre sera retiré. Par contre, le manque d'élagage est un risque réel.

b) Eau-Changement de prestataire

Les habitants de Bourron-Marlotte ont été avertis par un message Facebook et/ou par un article du bulletin « Bourron-Marlotte Actualités » du changement de prestataire pour la fourniture d'eau potable et l'assainissement depuis le premier janvier. Ils souhaitent avoir de la part de la mairie une explication claire sur ce changement : le nom du prestataire choisi et l'intérêt de ce changement.

Un appel d'offres a été lancé par la CAPF, qui a la compétence Eau et Assainissement, car le contrat avec la SAUR s'achevait au 31/12/2021. Après analyse, VEOLIA a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

En ce qui concerne la communication, nous attendons les détails de la CAPF.

Madame Grémy indique que les concitoyens posent des questions sur le changement de prestataire et sur la facture d'eau.

Monsieur le Maire explique que le contrat s'arrêtait au 31 décembre 2021, mais que les relevés de compteur ont été réalisés en octobre 2021. La SAUR a dû faire un prorata de la consommation, c'est pourquoi les mois de novembre et décembre 2021 sont indiqués, en montant estimé.

c) Leg de Monsieur Jean-Pierre DIDIER :

Pour rappel, Monsieur DIDIER a légué à la commune une propriété ainsi qu'une collection d'œuvres du peintre Auguste Allongé, sous réserve de la création d'un musée où exposer ces œuvres.

Lors du conseil municipal du 6 décembre 2021, Monsieur le Maire a indiqué, en réponse à ma question : « nous travaillons sur le dossier de la construction d'un espace muséal /bibliothèque ... ce projet n'en est qu'au stade d'étude ».

Y a -t-il eu une étude pour utiliser les bâtiments déjà existants en y réalisant des travaux d'aménagement et/ou de transformation. Par exemple utiliser le côté droit de la mairie où des espaces sont inoccupés, ce qui permettrait de garder une unité musée et de diminuer les coûts de fonctionnement à la suite, la bibliothèque pouvant être localisée dans le nouveau centre de loisirs. Ou en sont vos réflexions actuellement ?

La volonté de Monsieur Didier est d'exposer ses œuvres. La maison léguée n'est pas appropriée ni pour l'exposition, ni pour accueillir du public. De plus elle est décentralisée.

Monsieur le Maire encourage Madame Bruder-Cauquil à aller visiter les locaux, pour qu'elle puisse constater que le peu de surfaces des bâtiments existants n'est pas adapté au projet.

Comme tout autre projet, cette réalisation ne se fera qu'après une maîtrise complète des coûts de façon à ne pas impacter les finances publiques.

d) Défense incendie

Reprise du point 6 du Conseil Municipal du 5 février 2021. Les travaux d'extension de la défense incendie ont-ils tous été réalisés ?

Pour rappel, le coût de la défense incendie pour Chemin de la Grande Vallée, Rue Renoult et Rue des Petits Aulnes est de 154 094 € TTC. Nous avons obtenu 64 000 € de subvention.

En 2021 il a été réalisé Chemin de la Grande Vallée et Rue Renoult, et pour 2022 la Rue des Petits Aulnes est programmée, pour un montant de 70 289 € TTC ;

e) Zone d'Activité Economique de Bourron-Marlotte

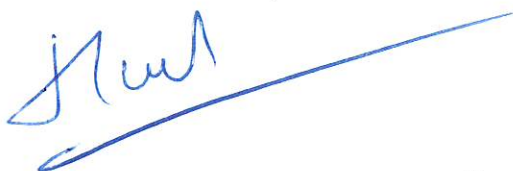
Lors du Conseil Communautaire de la CAPF du 28 septembre 2017, il a été voté le transfert de la ZAE de Bourron-Marlotte à la CAPF laquelle a la compétence exclusive de la « création, aménagement, entretien et gestion de l'ensemble des zones d'activité économiques ». Or, fin 2020, le transfert n'était toujours pas effectué. Ou en est ce dossier ?

C'est une situation dont nous avons héritée. Compte tenu de l'engagement financier, nous avons entamé un échange avec la CAPF, qui n'est pas encore finalisé.

Monsieur le Maire remercie Angélique Voinot, pour avoir tenu l'accueil pendant la séance du Conseil.

**La séance est levée à
22h22**

Catherine HAMEL
Secrétaire de Séance,



Vitor VALENTE
Maire,

